



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 DECEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUINZE du mois de DECEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 9 décembre 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION -
Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Ali
ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan
ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden CIKCIKOGLU -
Samira SFAIHI - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte
ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène CANEVET – Ghislaine THEPIN
- Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Julien FAGAULT formant la majorité des
membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Elise MAURY, Cindy DELANOE, Cendrine DEVERRE,
Julien FAGAULT.

MEMBRE(S) ABSENT(S) : Ali ESSARROKH.

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Elise MAURY, excusée, a donné pouvoir à Lydie JACQUET pour voter en son nom
Cindy DELANOE, excusée, a donné pouvoir à Lamine NAHAM pour voter en son
nom ;
Cendrine DEVERRE, excusée, a donné pouvoir à Izzet ALBAYRAK pour voter en son
nom ;
Julien FAGAULT, excusée, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir
ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la
Mairie respectivement les 9 décembre et 16 décembre 2022, conformément aux
articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code
des Communes.

LISTE DES DELIBERATIONS :

1- Arrêt des Procès-verbaux de la séance du 17 octobre 2022 et du 28 novembre 2022.

N°	DELIBERATIONS	DECISION
2	SOCIAL – Convention territoriale globale – Autorisation de signature.	Adoptée
3	MOBILITES – Attribution d’aides à l’achat des équipements de sécurisation du vélo.	Adoptée
4	Convention de facturation entre la Ville de Trélazé et le CCAS - Service d’aide à domicile.	Adoptée
5	Convention de facturation entre la Ville de Trélazé et le CCAS – Résidence Autonomie.	Adoptée
6	Avenant à la convention de facturation entre les Villes de Bouchemaine, Les Ponts de Cé, Trélazé et l’école de musique intercommunale Henri Dutilleux.	Adoptée
7	Convention entre la Ville de Trélazé et la Régie Aréna Loire Trélazé visant à l’organisation du Festival de Trélazé – Complément de subvention – édition 2022.	Adoptée
8	Finances – Constitution d’une provision pour risque de contentieux.	Adoptée
9	Finances – Budget – Décision modificative n°5 – Exercice 2022.	Adoptée
10	Restauration scolaire – Avenant à la convention avec la Ville des Ponts de Cé pour participation forfaitaire réciproque à la restauration scolaire.	Adoptée
11	Amortissement des subventions d’équipements versées sur le compte 2046 (attribution de compensation d’investissement versée à Angers Loire Métropole).	Adoptée
12	Budget Ville – Vote du budget Primitif 2023.	Adoptée
13	Ressources Humaines : Mise en place du forfait mobilités durables.	Adoptée

14	Ressources Humaines : Mise en place d'une allocation d'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) suite à une rupture conventionnelle signée par un agent titulaire.	Adoptée
15	Politique foncière – Bilan 2021.	Adoptée

Questions Diverses

- Arrêté article L2122-22.

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 15 DECEMBRE 2022 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.

Pour extrait certifié conforme
TRELAZE, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Lamine NAHAM

